

# CIVRAC en MÉDOC

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un septembre à 19 heures 00

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Civrac en Médoc se sont réunis en séance ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur André COLEMYN (Maire).

**Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal :** 15 septembre 2017

**ORDRE DU JOUR :** Demande d'avance sur subvention 2018 pour le SIRP - Gîte de France - Tarifs des locations 2018 - Délibération mise à disposition personnels pour les NAPS - Frais de scolarité - Arbre de Noël - Colis Personnes âgées - Questions diverses.

<b>Nombre de Conseillers</b>	: 15
<b>En exercice</b>	: 15
<b>Présents</b>	: 10
<b>Votants</b>	: 14

**Présents :** André COLEMYN, Pierre PALIN, Jean-Guy CELADOR, Béatrice SAVIN, Line CHAUVIN, Frédéric HUNOLD, Robert MESURET, Marie-Sol PASSARINI, Marielle LEAUNARD, Edmond KWIATKOWSKI

**Absents excusés :** Guillaume SECRET

**Pouvoir :** Didier VERNON par Edmond KWIATKOWSKI, Gilles THOMAS par Jean-Guy CELADOR, Patricia ISASTI par Béatrice SAVIN, Patricia BERTIN par Pierre PALIN

**Secrétaire de séance :** Line CHAUVIN

Le compte rendu de la séance du 31 Août 2017 est adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE D'AVANCE SUR SUBVENTION 2018 POUR LE SIRP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIRP demande une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de verser la somme de 2 500 € au SIRP Civrac Valeyrac, cette somme sera prise sur le chapitre 65 à l'article 65541 du budget de la commune.
- Ces 2 500 € seront déduit de la subvention 2018.

### **GITES DE FRANCE - TARIFS DES LOCATIONS 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une forte augmentation de la fréquentation de nos gîtes a pu être constaté par rapport à l'année dernière.

Il signale qu'il faut fixer les tarifs pour la saison 2018. Il propose une augmentation de 10€ sur la très haute saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- l'augmentation de 10 € pour la période de très haute saison 2018 (du 14/07 au 18/08)

Prévoir une réserve de piles et d'ampoules dans chaque gîtes.

### **DELIBERATION MISE A DISPOSITION PERSONNELS POUR LES NAPS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est nécessaire pour la mise à disposition du personnel pour les NAPS pour 5 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- la mise à disposition du personnel pour les NAPS
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île

### **Fonds d'amorçage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec la communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île concernant le reversement d'une partie du fonds d'amorçage versé par l'État au titre de l'organisation des Temps d'Activités Péri-Educatifs.

En effet, la commune reçoit le fonds d'amorçage à hauteur de 50€ par enfant. La communauté de communes qui organise les NAPS demande le reversement de 50% des sommes perçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention reversement fonds d'amorçage à hauteur de 50% de la somme perçue pour l'année 2017/2018.

### **FRAIS DE SCOLARITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant des frais de scolarité, hors SIRP, réglés à ce jour soit : 6000 € environ, ce qui devient une charge pour le budget communal.

La commune n'ayant passé aucun accord avec la commune d'accueil (Lesparre), accord matérialisé par le vote d'une délibération par chaque Conseil Municipal, refuse de régler toute demande de frais de scolarité.

En effet, les structures communales possédant tous les services pour accueillir les enfants :

- Garderie gratuite le matin dès 7h45 et le soir jusqu'à 18h00
- Restauration scolaire

Après avoir écouté ces explications et en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité des membres présents

- décide de ne pas régler les frais de scolarité sans convention ni délibération avec les communes d'accueil.

### **ARBRE DE NOEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arbre de Noël aura lieu le 10 décembre. Il propose que les cadeaux pour les enfants soient pris comme les années précédentes à Joueclub à Lesparre. Quant au chocolat on peut les avoir avec le fournisseur de la cantine scolaire.

Accord du Conseil.

### **COLIS PERSONNES AGEES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de bons retours ont été observés concernant les colis des personnes âgées de l'année dernière, donc il propose de continuer avec cette formule pour cette année.

Messieurs Pierre PALIN et Edmond KWIATKOWSKI se chargent du vin auprès des viticulteurs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ***Éclairage public***

Monsieur Célador signale qu'il n'a pas d'éclairage public depuis Avril. La demande va être envoyée en urgence à CITEOS.

#### ***Enedis***

Monsieur Edmond KWIATKOWSKI fait un rapport de la réunion du SIEM. Il signale que des travaux sur le renforcement des réseaux sont prévus.

#### ***Don pour les Antilles***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un don pour les Antilles suite au passage des différents cyclones.

Le Conseil Municipal, décide

- de verser 1 € par habitant de Civrac soit 654 € qui seront pris sur le budget à l'article 6713 secours et dots

Séance levée à 19h45

André COLEMYN

Didier VERNON  
pouvoir KWIATKOWSKI

Pierre PALIN

Jean-Guy CELADOR

Béatrice SAVIN

Gilles THOMAS  
Pouvoir CELADOR

Patricia ISASTI  
Pouvoir SAVIN

Patricia BERTIN  
Pouvoir Pierre PALIN

Line CHAUVIN

Frédéric HUNOLD

Robert MESURET

Marielle LEAUNARD

Marie-Sol PASSARINI

Edmond KWIATKOWSKI